

EXPERTISE EN MILIEU AGRICOLE ET RURAL

AGRISYNERGIE met à votre service ses 15 ans d'expérience et de savoir-faire en matière d'expertise dans les domaines agricoles et fonciers.

L'équipe opérationnelle est composée d'Experts Fonciers et Agricoles agréés d'Etat, lesquels sont tous issus de l'agriculture et du rural (dirigeants / exploitants ou chercheur)

Le savoir-faire, la technicité et la probité de nos experts sont reconnus au travers de leur titre d'Expert de Justice (Spécialité agriculture et Foncier) près la Cours d'Appel de Montpellier ainsi que la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

NOS CLIENTS

- Particuliers
- Propriétaires / bailleurs / investisseurs
- Preneurs / fermiers / exploitants agricoles (en nom propre ou en société)
- Mandants (avocats, notaires, cabinets comptables, tribunaux,...)

NOTRE ÉQUIPE

- Experts Fonciers et Agricoles agréés d'État
- Experts Immobiliers ICH
- Experts de Justice – Spécialités : agricole, estimation aménagement foncier, viticulture-œnologie

CHAMPS D' ACTIONS

- Agricole
- Viticole
- Forestier
- Rural

INFORMATIONS

AGRISYNERGIE
1025 avenue Henri Becquerel
Bât 25 PCM
34000 Montpellier
Tél. 04 66 81 52 36
Fax 04 66 81 58 13
secretariat@agrisynergie.org
www.agrisynergie.org



Le cabinet a été créé en 2004 par la rencontre d'Experts Fonciers et Agricoles agréés d'Etat, d'un directeur d'exploitation arboricole et d'un vigneron expert.

Au fil des années, le cabinet s'est développé et s'est imposé dans le sud de la France comme un cabinet référent en matière d'expertise agricole et/ou foncière.

Fort de son expérience et de ses compétences, **AGRISYNERGIE** est à même de mener à bien l'ensemble des expertises en lien avec l'agriculture, tant au niveau de votre patrimoine qu'au niveau de votre exploitation.

Notre Savoir-Faire :

Expertise / Evaluation

- **Patrimoine (Propriété / Domaine / Parcellaire / Société (GFA, etc...))**
 - Transmission, succession, donation
 - ISF
 - Liquidation d'indivision

- **Exploitation et / ou société agricole (GAEC, EARL, SCEA, GFA, GFR...)**
 - Parts sociales
 - Fonds agricole / Bail cessible
 - Commissariat aux apports
 - Cessation d'activité

- **Bail à ferme / rural / long terme**
 - Etat des lieux d'entrée ou de sortie
 - Calcul des Indemnités au Preneur sortant
 - Etude de la régularité des clauses du bail

- **Préjudices directs et indirects, des dommages**
 - Expropriation
 - Occupation temporaire
 - Dommage de travaux publics
 - Dommages aux cultures, matériels et bâtiments agricoles

Expertise / Etude en milieu rural

- **Législation**
 - Des règles de constructibilité liées à l'urbanisme
 - Des règles des différents plans de prévention des risques (PPR) et servitudes d'utilité publique
 - Des servitudes conventionnelles liées au bail ou à la propriété

- **Forêt**
 - Plan Simple de gestion



VOS INTERLOCUTEURS :

Pierre DE SAN NICOLAS
 06 66 35 65 30
 p.desannicolas@agrisynergie.org

Sylvain MAILLOT
 06 87 77 60 55
 s.maillot@agrisynergie.org